

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du mardi 03 mars 2026****Date de convocation :** 18 février 2026**Date d'affichage :** 18 février 2026**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 13**Nombre de Conseillers votants :** 15

L'an deux mille vingt-six, le mardi trois mars à dix-neuf heures quinze minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents : Mme MOISAN, MM CALLIOT, CHOLET, FAUDIERE, SECRETAIN, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUS, CUCULI, BRIARD, DURAND, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme CHATELLIER pouvoir à M CHOLET, M DALLEY pouvoir à Mme Moisan

Etaient absents : MM RENOUDIÈRE, BELLANGER, LEMOINE.

Mme MEHOUS est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2026-2-018 : Acceptation d'un don

Madame le Maire expose à l'Assemblée que M Alain AUPAIS souhaiterait faire un don à la commune d'un terrain cadastré section AD n° 406, 407, 409, 410 et 430 d'une contenance totale de 42 a 30 ca sis rue de la Carquois / Les Crolles.

Selon l'article L2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal statue sur l'acceptation des dons et legs fait à la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le don de M Alain AUPAIS du terrain cadastré section AD n° 406, 407, 409, 410 et 430 d'une contenance totale de 42 a 30 ca sis rue de la Carquois / Les Crolles,

EXPRIME sa profonde gratitude à M Alain AUPAIS pour sa générosité sans aucune arrière-pensée envers la commune,

DONNE tous pouvoirs à Madame le Maire ou son représentant pour mener à bien cette opération et signer tous documents afférents,

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 05 mars 2026

Le Secrétaire,

Josianne MEHOUS

Le Maire,

Michèle MOISAN